

Le Directeur général de l'Agence Française de Développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric TURLIN, Chargé de mission de l'Agence de Amman en charge de l'intérim du Directeur d'Agence de Amman, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, du 24 juillet au 20 août 2020 inclus, les actes suivants :

- tous actes relatifs à l'instruction d'un concours financier, d'une garantie, d'une avance remboursable, d'une prise ou d'une cession de participation qui relèvent de la compétence des organes statutaires de l'AFD,
- tous actes relatifs à la contractualisation, d'un concours financier, d'une garantie, d'une avance remboursable, d'une prise ou d'une cession de participation qui ont été préalablement autorisés par les organes statutaires de l'AFD,
- tous actes relatifs, à l'exécution et au suivi d'un concours financier, d'une garantie, d'une avance remboursable, d'une prise ou d'une cession de participation qui ont été préalablement autorisés par les organes statutaires de l'AFD,
- tous actes d'instruction, de contractualisation et de suivi des conventions visées aux deuxième, troisième, quatrième et cinquième alinéa de l'article R 515-13 du code monétaire et financier,
- les correspondances, actes, contrats, marchés et toutes autres pièces relatifs aux prestations de services rendues localement par l'AFD,
- la certification des copies conformes à l'original.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

=====

The CEO of the French Development Agency,

Having regard to the French Monetary and Financial Code and, in particular, Article R. 515-16;

Having regard to the decree of 29 May 2019 relating to the appointment of the Chief Executive Officer of the French Development Agency, published in the Official Gazette of the French Republic (Journal Officiel de la République Française) dated 30 May 2019;

HEREBY DECIDES:

To grant power of signature to Mr Frédéric TURLIN, Chargé de mission in charge ad interim of the director of the French Development Agency in Amman, for the purpose of signing, on behalf of the CEO, from 24 July to 20 August 2020, the following documents:

- all instruments regarding the assessment of financial assistance, a guarantee, repayable advance, participation or assignment of participation which fall under the remit of AFD statutory bodies,

- all acts relating to the contractualisation of financial financing, a guarantee, taking or selling an equity investment which were previously authorised by the statutory bodies of AFD,
- all instruments regarding the execution and monitoring of financial assistance, a guarantee, repayable advance, participation or assignment of participation which have been authorized in advance by AFD statutory bodies,
- all instruments of assessment, contractualization and monitoring of agreements referred to in the second, third, fourth and fifth paragraph of article R 515-13 of the French Monetary and Financial Code,
- the correspondence, instruments, contracts, arrangements and all other documentation related to the provision of services rendered locally by AFD,
- the certification of copies in conformity with the original.

This present decision shall enter into force the day following its publication in electronic form on the French Development Agency's website.

Fait à Paris, le 1er juillet 2020 / Executed in Paris, on 01 July 2020

En un exemplaire original / On one original copy

Le Directeur général / The CEO
Rémy RIOUX